



COMPTE RENDU DE RÉUNION CCA-CTA 20 MAI 2017

LIEU : FFHB 16 avenue Raspail 5eme étage 94270 Gentilly

DATE DE LA RÉUNION : samedi 20 mai 2017 10h00 – 17h00

Présents :

Alain KOUBI, Vice-Président FFHB

Sylvie BORROTTI, Présidente de la CCA

François GARCIA, Directeur National de l'Arbitrage

Jean-François COLLOBER, Membre CCA, Coordonnateur Formation

Christian ROSTEIN, Membre CCA, Référent Jugés superviseurs

Alain DESPLACES, Membre CCA, Référent Jugés Délégués Fédéraux

Joëlle MARTEAU, Secrétariat CCA

Les Représentants des Territoires :

Thierry CARMAUX, Président CTA Grand Est

Alexis HUAULME, Président CTA Pays de Loire

Jean-Philippe MENNESSON, Président CTA Ile de France

Christophe CARON, Président CTA Hauts de France

Frédéric PARENT, Président CTA Bourgogne/Franche-Comté

Laurent MONET, Président CTA Bretagne

Yannick PETIT, Président CTA Normandie

Marie-France DURAND et Jean-Dominique MAUBORGNE CTA Centre Val de Loire

David CARVALHO, Président CTA Nouvelle Aquitaine

Jean-François MANGIN, Président CTA Occitanie

Thierry SCHUTTERS, Président CTA Auvergne-Rhône-Alpes

Marc MAHLER, Président CTA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Emilien MATTEI, Président CTA Corse

SOMMAIRE :

- ✓ Présentation nouvelle organisation CCA
- ✓ Rappel du plan de réorganisation de l'arbitrage en milieu territorial
- ✓ Travail par ateliers
- ✓ L'IFFE et la politique vers les territoires
- ✓ Travail par ateliers
- ✓ Synthèse de la journée. Échéancier



Ouverture par **Sylvie BORROTTI** – Présidente CCA

Intervention d'**Alain KOUBI** – Vice-Président FFHB

Une visite de la part de l'exécutif s'entreprind depuis Avril auprès des ligues afin d'échanger sur les problématiques et présenter le pacte de développement.

Constat : Le projet de réorganisation de l'arbitrage adopté à l'AG de Nancy à 61% est désormais décliné dans les territoires. C'est pourquoi il est important d'expliquer, informer, insister sur les enjeux d'un tel projet.

Il y aura donc un devoir de convaincre les élus des ligues afin que des moyens humains et financiers soient consacrés au développement de l'arbitrage. Le pacte de développement impulsé par la FFHB peut le permettre à la condition que l'arbitrage soit notamment au centre des préoccupations.

Les organisations structurées autour de l'arbitrage, jusqu'ici encadrées principalement par des bénévoles, devront s'étoffer et se renouveler.

Tour de table

Présentation de tous les présidents de CTA.

Projet de la CCA – Sylvie BORROTTI

Le projet est fondé autour de 3 axes principaux :

1. La formation

Création d'une cellule formation au sein de la CCA, dont l'objectif sera de travailler à construire des compétences, dans la durée, en lien avec l'IFFE. Ces compétences seront déclinées jusqu'aux territoires afin de constituer des ressources dont ces derniers auront besoin. Cette cellule sera également composée d'un référent formation secteur (4 référents représentant les 4 secteurs).

2. Les territoires

Préoccupation partagée. Action de proximité. Outre la gestion des groupes de juges arbitres dont ils ont la charge, les secteurs seront principalement concentrés sur l'accompagnement envers les territoires. Toute l'équipe CCA est mobilisée pour engager un vrai travail de proximité. L'action du DNA (FG) est entre autres, de rencontrer les ligues pour analyser, observer, dresser un état des lieux pour ensuite, en collaboration avec les secteurs, proposer des actions d'accompagnement, de conseil auprès des territoires.

3. Féminisation de l'arbitrage

C'est un axe de renouvellement de l'arbitrage, qui s'inscrit dans le plan fédéral de développement global de la féminisation, il se doit d'être développé dans un objectif de mixité, et d'être partagé par les clubs (à travers les écoles d'arbitrage), les territoires et la CCA

Plan de réorganisation de l'arbitrage – François GARCIA

La formation au centre du projet

Nouveau projet structurant présenté en Assemblée Générale.

1. Mutualisation des moyens

Apprendre à travailler ensemble, on ouvre les frontières. S'appuyer sur toutes les ressources potentielles. On positionne le club comme un élément précurseur de la filière JAJ.

2. La formation

Beaucoup de personnes investies au sein de l'arbitrage sur l'ensemble des territoires mais leurs compétences ne sont pas suffisamment reconnues et valorisées. Dans le plan voté, il est prévu de reconnaître ces personnes et de les investir sur des axes de travail parfois différents. Rentrer dans un schéma identique que la fédération a fixé en proposant des formations de formateurs et coordinateurs de formation. Cette démarche qualité installe ensuite

au sein des territoires des personnes qualifiées qui procèdent à des certifications des animateurs et accompagnateurs d'écoles d'arbitrage.

L'objectif est bien que la formation soit adaptée aux populations dont on a la charge.

Visite technique dans les territoires de la part de F. Garcia, DNA, avec autour de la table, toutes les personnes qui vont être impliquées dans le plan de réorganisation.

On s'assure de la volonté politique, mobilisation en RH et moyens développés du territoire
Travail sur un document d'accompagnement pédagogique des clubs sur la formation et l'accompagnement des JAJ.

Travail par atelier : Situation dans les territoires, les questionnements, les freins à lever (Échanges, transcription, restitution par un rapporteur)

Deux ateliers thématiques déterminés en fonction du retour des questionnaires :

Atelier : Dimensionnement et structuration des écoles d'arbitrage.

Un groupe de travail constitué de : Grand Est, Pays de Loire, Ile de France, Hauts de France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes

Atelier : Structuration de la CTA.

Un groupe de travail constitué de : Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre, Nouvelle Aquitaine, Corse, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté.

1. Structuration des écoles d'arbitrage :

- ⚡ Peu de lisibilité du travail réalisé dans les écoles d'arbitrage. Néanmoins, des clubs sont identifiés comme réalisant un vrai travail de formation dans la continuité par la production de JAJ détectés par le territoire. Ils sont cependant peu représentatifs.
- ⚡ Difficulté à inscrire l'école d'arbitrage dans le projet du club, l'arbitrage n'étant pas une priorité. Difficulté à impliquer les techniciens formateurs de jeunes joueurs, dans la formation du JAJ à travers l'école d'arbitrage. Une évidence : l'apprentissage du jeu passe par l'apprentissage de la règle, *et vice-versa*. Comment accorder une place à l'arbitrage au sein d'un club, de quelle manière le valoriser auprès du jeune joueur ? Comment lui donner l'envie, dans la mesure où la notion de plaisir prend une part importante dans la motivation ?
- ⚡ Méthodologie de projet : Quelle notion ont les clubs de l'école d'arbitrage ? Peut-on la comparer à celle de l'école de hand tout en y déterminant des spécificités ?
- ⚡ Difficulté à recenser, mobiliser des ressources autour du projet d'E.A. Cette difficulté est liée aux bénévoles : comment peut-on leur demander de s'investir autant, à la fois dans le processus de formation, et l'animation de l'école d'arbitrage ?
- ⚡ En termes d'obligations, difficulté face au nombre de personnes ressources réelles, comparé au nombre de personnes demandé.
- ⚡ Questionnement également autour des VAE et des VE ? Ce sera compliqué de mettre en place la réforme s'il n'y a pas également la possibilité de reconnaître les compétences déjà existantes.
- ⚡ Nécessité d'adapter les obligations en fonction des évolutions liées à la mise en place de la réforme.

Le territoire aura un rôle important dans l'aide à la structuration et l'accompagnement des personnes engagées dans les formations d'accompagnateur et d'animateur.

La CCA mobilisera ses ressources pour accompagner les territoires.

Objectif à mettre en avant pour convaincre :

Harmonisation des pratiques, détection et suivis plus massifs des JAJ, démarche qualité en matière de formation du JAJ, structuration solide qui s'inscrit dans la durée.

Urgence à habiliter les organismes de formation territoriaux afin de lancer rapidement les formations d'animateur et d'accompagnateur d'école d'arbitrage.

La mise en place du pôle formation est prévue en septembre 2018, les autres pôles (arbitres, JAJ) peuvent se mettre en marche dès à présent.

La future CMCD liée à la réforme ne sera effective qu'à partir du moment où les territoires seront prêts.

2. Structuration des CTA :

- ✎ Différence entre les structures déjà existantes (fusion ou pas de fusion), « les mariages volontaires et les mariages forcés ».
- ✎ Différence entre les richesses des ligues, ressources financières, ressources humaines (salariés et bénévoles), historique sur la question de l'arbitrage, rôle des CDA.
- ✎ Budget prévisionnel : Il devrait être alloué en fonction du projet conçu par la CTA mais ce n'est pas le cas. Peu de CTA disposent de leur propre budget. Crainte qu'en réunissant les ligues, les moyens financiers diminuent (Est-ce que $1 + 1 = 2$?)
- ✎ Rôle des CDA : Difficile de les convaincre de s'investir de par la crainte d'être noyées « dans la masse » et de perdre leur identité et spécificité. Comment les investir dans le projet ?
- ✎ Si la structuration des pôles JAJ et JA est envisageable rapidement, il reste néanmoins des appréhensions quant à la constitution du pôle formation. Difficultés recensées : peu de lisibilité quant aux offres de formation, ainsi que des personnes formées par l'IFFE (concerne les personnes engagées dans une démarche individuelle), peu de ressources humaines, souvent bénévoles qui pourraient accorder du temps à une formation longue. Possibilité de VAE ou VE dans ce cas ?
- ✎ Difficulté à visualiser la place de l'arbitrage au sein d'un organisme de formation territorial

Rôle de l'IFFE / Organisme de formation (ITFE) :

Les formateurs de formateurs devront parfaire à des certifications.

Les formateurs « à valence arbitrage », à l'initiative de la CTA, organiseront les formations de juges arbitres, juges arbitres jeunes, animateurs EA et accompagnateurs de JAJ.

Objectif : Les formations devront être effectuées par des formateurs qualifiés et certifiés par l'IFFE.

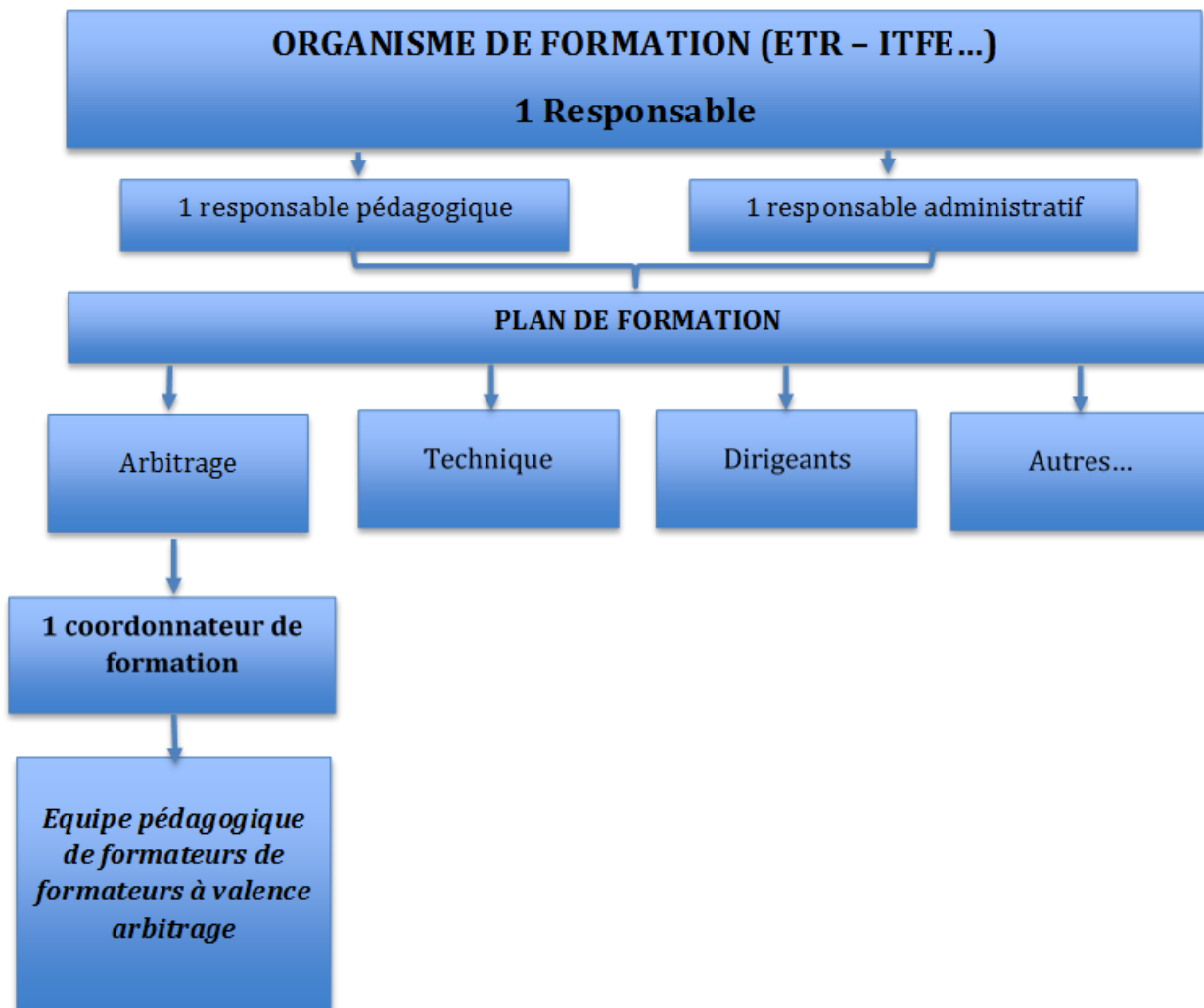
S'il n'y a pas assez de formateurs certifiés pendant la période de transition, les formations pourront être dispensées par des personnes dont les compétences sont reconnues, en attendant l'obtention de la certification.

Il faut s'appuyer de plus en plus sur les personnes ressources du territoire pour engager les formations de juges arbitres, mais il se peut que ce ne soit pas essentiellement les personnes effectuant les formations aujourd'hui (sauf si elles s'engagent dans un processus de formation).

Chaque territoire doit être en ordre de marche, et chaque territoire doit faire la demande d'habilitation ITFE auprès de l'IFFE (ou tout du moins une habilitation à dispenser les formations d'animateurs de EA, accompagnateurs de EA, voire Juge superviseur).

Les conditions d'habilitation : A minima, 1 coordonnateur de formation et des formateurs de formateurs (nombre en fonction des besoins) certifiés ou en cours de certification.

Il faut une habilitation des organismes de formation pour faire des formations de formateur directement sur les territoires pour avoir plus de possibilité d'action sur le territoire.



Travail par atelier : Quelles priorités à mettre en place ?

(Échanges, transcription, restitution par un rapporteur)

Deux groupes de travail sur la même thématique :

- Un groupe de travail constitué de : Grand Est, Pays de Loire, Ile de France, Hauts de France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes.
- Un groupe de travail constitué de : Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre, Nouvelle Aquitaine, Corse, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté.

Priorités de mise en place de la CTA :

1. Élaboration du projet -> présentation à l'AG de la Ligue (incluant le budget).
2. État des lieux :
 - Recensement des écoles d'arbitrage, des JAJ, JA, JS et évaluation du nombre d'écoles d'arbitrage à créer (clubs régionaux, nationaux).
 - Recensement des ressources humaines dans tout le territoire.
 - Recensement des pratiques de chaque structure.
3. Création d'un organigramme d'après les 3 pôles.
4. Harmonisation des pratiques.
5. Intégrer l'équipe pédagogique à valence arbitrage au sein de l'organisme de formation territorial.
6. Définir un échéancier et un calendrier de fonctionnement.



La priorité : les écoles d'arbitrage.

Tout le monde s'accorde à dire que la formation est à prioriser : **certifier des formateurs de formateurs** pour qu'ils puissent dispenser entre autres, les formations d'animateur, d'accompagnateur afin que les écoles d'arbitrage puissent commencer à se structurer (une école d'arbitrage doit être composée à minima d'un animateur d'école d'arbitrage certifié, et d'un nombre d'accompagnateurs certifiés, déterminé en fonction du nombre de JAJ nécessaires.

Il a été convenu d'organiser une rencontre CCA/CTA début décembre, afin de faire un point d'étape sur les avancées de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux écoles d'arbitrage.

Par ailleurs, il est demandé aux CTA, d'envoyer un mail au secrétariat de la CCA j.marteau@ffhandball.net, listant les personnes souhaitant s'engager dans une formation de formateurs.

Rappel : Enregistrer les officiels de table de marque sur Gest'Hand pour permettre à l'équipe d'Alain Desplaces, responsable du groupe des JDF, d'en assurer le suivi et mettre en place des formations en cas de nécessité.

La Présidente de CCA

Sylvie BORROTTI